

# AFOC

## Représentation et défense des droits des locataires

### Les élus AFOC s'engagent !

L'AFOC est présente chez votre bailleur, dans le cadre de la concertation locative. Afin de mieux vous défendre, nous avons déposé une liste pour les prochaines élections. En effet, vous êtes appelés à élire vos représentants au conseil d'administration d'ERILIA, votre organisme HLM.

Voter pour l'AFOC, c'est faire appliquer vos droits, et améliorer vos conditions de vie.

Mme Christine NEVEU	Fréjus	Ces candidats, issus de vos résidences, présentés par l'AFOC, sont des locataires comme vous.  Engagés à défendre vos droits, ils connaissent vos problèmes, car ils les vivent au quotidien.
Mr Stéphane CANUTI	Borgo	
Mme Khadra BOUITA	Avignon	
Mr Patrick CHARMASSON	Marseille 9ème	
Mme Aurélie GALET	Peymeinade	
Mr Toufik OUADGHIRI	Montpellier	

Ils sauront être à votre écoute et à vos côtés pour vous conseiller, vous représenter au Conseil d'administration, puis vous rendre compte.

The poster features the AFOC logo at the top, followed by the text 'L'ASSOCIATION DE DÉFENSE DES CONSOMMATEURS ET DES LOCATAIRES'. Below this is a red banner with 'ELECTIONS HLM 2018'. The main text reads 'LOCATAIRES COMME VOUS, ÉLUS PAR VOUS, SOUTENUS PAR NOUS !' with icons for a house, an umbrella, and a Euro symbol. It lists key issues: 'MAINTIEN DES APL ET APPLICATION DE LA RÉDUCTION DE LOYER SOLIDARITÉ (RLS)', 'VOUS DÉFENDRE VOUS REPRÉSENTER', 'TRANSPARENCE DANS LA FIXATION ET LE NIVEAU DES CHARGES LOCATIVES', and 'RESPECT DES OBLIGATIONS D'ACCESSIBILITÉ ET D'AMÉNAGEMENT'. At the bottom, it says 'VOTEZ AFOC DU 15 NOVEMBRE AU 16 DÉCEMBRE' and includes a Facebook link.

A white poster with red text that reads: 'MES DROITS DANS MON LOGEMENT, JE LES DEFENDS !' and 'JE VOTE AFOC'.

Vos élus se mobiliseront, en autres, pour :

- Le respect des droits de chacun à vivre dans un logement à loyer abordable et de qualité.
- Le maintien des APL et l'application de la Réduction de Loyer Solidarité (RLS) à tous les locataires impactés par une baisse d'APL.
- Une mobilité choisie et non imposée au locataire, avec la garantie du maintien, pour le nouveau loyer, du prix au M2 payé dans l'ancien logement.
- Le maintien de la présence des gardiens, qui crée un lien social et qui sont des garants de qualité de vie avec l'amélioration des équipements collectifs, notamment de sécurité, et de leur fonctionnement (ascenseurs, éclairage...).

L'AFOC s'engage à :

- Exiger une prise en compte, un suivi et un traitement rapide des réclamations : délais d'intervention raccourcis, connus de tous et respectés.
- Revendiquer la présence dans chaque contrat de pénalités réalistes et dissuasives, au profit des locataires, en cas de non-respect de ses engagements par le prestataire ;
- Défendre une diminution des charges locatives en cas de service dégradé.

**En votant pour les représentants AFOC  
vous mettez des atouts dans la défense de vos droits**